



Concept de protection COVID-19

Version 1.0

Hockey Club Le Fuet - Bellelay


26.08.2020

Auteur : Audrey Neukomm

Concept de protection du Hockey Club Le Fuet-Bellelay pour les entrainements et les matchs à la patinoire de Tramelan

Table des matières

1. OBJECTIF	2
2. PUBLIC CIBLE	2
3. RÈGLES GÉNÉRALES DE COMPORTEMENT	2
4. RÈGLES POUR LES VESTIAIRES.....	3
5. RÈGLES POUR LES ENTRAÎNEMENTS ET MATCHS	3
6. SUPPORTERS / ACCOMPAGNANTS.....	4
7. DIVERS	4
8. PERSONNES DE CONTACT.....	4

	Concept de protection COVID-19	Version 1.0
Hockey Club Le Fuet - Bellelay	26.08.2020	Auteur : Audrey Neukomm

1. OBJECTIF

Définir un cadre de protection claire et adopter un comportement responsable en respectant les directives édictées par le Conseil Fédéral, l'OFSP, l'OFSPPO, la SIHF, la patinoire de Tramelan ainsi que le Club afin :

- de préserver notre santé et celles des autres.
- d'assurer le bon déroulement de la saison.

2. PUBLIC CIBLE

- Les membres du HCFB et son école de hockey
- Les accompagnants
- Les équipes adverses
- Les entraîneurs
- Les arbitres
- Les supporters

3. RÈGLES GÉNÉRALES DE COMPORTEMENT

Seules les personnes sans symptôme sont autorisées à suivre les entraînements et les matchs ou à accompagner et supporter les joueurs. Les joueurs, entraîneurs, arbitres, accompagnants ou supporters présentant les moindres symptômes de maladie doivent rester chez eux et sont tenus (uniquement pour les joueurs) de contacter immédiatement, par téléphone, l'entraîneur responsable et de respecter strictement ses instructions.

Distanciation sociale

Il convient de respecter, dans la mesure du possible, la distance de 1,5m entre les personnes dans toutes les situations (déplacements, vestiaires, discussions d'équipe, douches, toilettes, après les entraînements et les matchs, etc...).

Il est important de respecter le marquage au sol, ainsi que toutes les autres instructions de distanciation, défini et mis en place par le personnel de la patinoire.




Règles d'hygiène à respecter

Lavage et/ou désinfection régulier des mains (les mains doivent être lavées soigneusement avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant et après chaque entraînement ou match).

Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont mis à disposition par le personnel à l'entrée principale de la patinoire, au centre glace ainsi qu'aux WC restaurant.

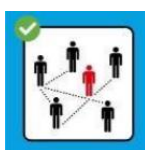


	Concept de protection COVID-19	Version 1.0
Hockey Club Le Fuet - Bellelay	26.08.2020	Auteur : Audrey Neukomm

Etablir une liste de présence à tout temps

Toute personne qui sera présente aux entraînements ou matchs, en tant que joueur ou responsable de cabine sera listée par l'entraîneur (nom + N° de téléphone). L'entraîneur de l'équipe adverse est tenu de fournir une même liste de ses joueurs à l'entraîneur du HCFB avant le début de chaque match. Les accompagnants, supporters ou arbitres devront s'inscrire sur une liste mise à disposition par la patinoire dans un classeur à disposition dans le hall d'entrée.

Le HCFB est tenu de pouvoir fournir les informations des personnes présentes aux entraînements et matchs des 14 derniers jours si le dépistage s'avèrerait nécessaire. Le HCFB recommande en supplément, à tous ses membres et visiteurs de télécharger l'application SwissCovid (<https://ofspcoronavirus.ch/applicationswisscovid/>).



Retour de voyage à l'étranger

Pour tous les joueurs et accompagnants :

Présence de symptômes :

- Faire un dépistage.
- Suivre les consignes des professionnels de la santé.
- Prévenir, par téléphone, l'entraîneur responsable qui prendra décision.

Absence de symptômes :


- En provenance de pays pour lesquels la Confédération impose une quarantaine :
 - 10 jours de quarantaine à domicile avant de retrouver l'équipe.
- En provenance de tous les autres pays :
 - Prévenir, par téléphone, l'entraîneur responsable qui prendra décision.

4. RÈGLES POUR LES VESTIAIRES

- L'accès aux vestiaires est strictement limité aux joueurs, arbitres et entraîneurs ou aux personnes exceptionnellement autorisées par l'entraîneur.
- Les mains doivent être désinfectées avant d'entrer et en sortant des vestiaires.
- Une distance de 1.5m doit être respectée entre les joueurs sans que le port du masque est obligatoire en dehors des douches (chaque personne est responsable d'avoir ses propres masques à disposition).
- Le personnel de la patinoire se charge du nettoyage et de la désinfection des vestiaires
- Le temps de présence dans les vestiaires doit être réduit au minimum.

5. RÈGLES POUR LES ENTRAÎNEMENTS ET MATCHS

- Les joueurs ou responsables de cabine seront listés par l'entraîneur (nom + N° de téléphone) afin d'assurer la traçabilité. (Les accompagnants, supporters ou arbitres doivent s'inscrire au moyen du classeur mis à disposition à l'entrée de la patinoire).

	Concept de protection COVID-19	Version 1.0
Hockey Club Le Fuet - Bellelay	26.08.2020	Auteur : Audrey Neukomm

- L'entraîneur de l'équipe adverse est tenu de fournir une liste (nom + N° de téléphone) de ses joueurs à l'entraîneur du HCFB avant le début de chaque match.
- Les gourdes et bouteilles doivent être individuelles.
- Les échauffements hors glace doivent s'effectuer, si possible, en extérieur ou en petits groupes (sous respect des 1.5m de distanciation).
- Entrée échelonnée des joueurs, entraîneurs et arbitres sur la glace.
- Pas d'obligation de port de masque pour les entraîneurs et joueurs sur le banc des joueurs et des pénalités (respects des 1.5m de distanciation dans la mesure du possible).
- Pas de poignées de mains à la fin du match (moyen de salutations à définir entre les entraîneurs avant chaque match).
- Masques obligatoires dans la cabine de chronométrage.

6. RÈGLES POUR LES SUPPORTERS / ACCOMPAGNANTS

- Les accompagnants, supporters ou arbitres doivent remplir le formulaire de traçabilité (nom + N° de téléphone) au moyen du classeur mis à disposition à l'entrée de la patinoire.
- Le respect d'une distance de 1.5m entre les personnes est obligatoire.
- Le port du masque est vivement recommandé.

7. DIVERS

Le HCFB se réserve les droits suivants :

- Refuser l'accès à la patinoire à toutes personnes ne respectant pas le présent concept de protection ou les règles édictées par la patinoire de Tramelan.
- Modifier le présent concept, en tout temps, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des réglementations qui en incombent.
- Prendre des mesures complémentaires au cas par cas, si la situation le nécessite, et que le présent concept ne répond pas clairement au besoin.

8. PERSONNES DE CONTACT

Nom / Prénom	Fonction	N° téléphone
Neukomm Raphaël	Président	079/776.94.57
Brahier Romain	Entraîneur 1 ^{ère} équipe	078/690.64.92
Aeberhard Marc	Entraîneur école de hockey	078/633.99.13